

Compte-rendu de la Séance de Conseil Municipal du 13 SEPTEMBRE 2010

Étaient présents : M. AUTRÉAU, M. PLUOT, M. VIDET, M. HEMBISE, M^{me} GEORGET, M. TONIUTTI, M. DEFAUX, M^{me} PROTAT, M^{elle} CORDIER, M^{me} PASQUIER, Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. DOYEN, M^{me} CHARLOIS.

Secrétaire de séance : Philippe HEMBISE.

APPROBATION DU P.V. PRÉCÉDENT :

Madame PROTAT donne lecture du procès-verbal de la séance du 11 Juin 2010, publié et affiché en son temps qui ne fait l'objet d'aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

④ Travaux rue Louise Michel : décision de poursuivre

Vu la délibération n° 5408 du 15 Décembre 2009 attribuant les travaux de voirie et réseaux des rues Louise Michel, Isidore Robequin, Jean Bouin à l'entreprise ROUSSEY pour un montant de 132 381,25 € H.T,

Vu l'examen du projet de décision de poursuivre par la Commission d'appel d'offres le 05/08/2010, Considérant que la décision de poursuivre a pour objet de permettre de prendre en compte des travaux complémentaires qui consisteront à réaliser :

- la création d'un accès sécurisé à sens unique permettant aux véhicules légers d'accéder à la place Jules Boulard à partir de la rue Louise Michel et la réfection de la couche de roulement ;
- - la mise aux normes du trottoir au droit de l'accès afin d'assurer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite au parvis de l'église.

Considérant que le montant de ces travaux effectués dans le cadre du marché signé le 21/01/2010, s'élève à 8 890,00 € H.T.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- PREND ACTE et AUTORISE la décision de poursuivre ces travaux avec l'entreprise ROUSSEY pour un montant de 8 890,00 € H.T.

④ Enduisages superficiels pour 2010 : choix de l'entreprise

VU la consultation écrite engagée le 02 Août 2010 auprès des 5 candidats suivants : le Parc Départemental, ROUSSEY, EUROVIA, SCREG Est et COLAS Est, complété par un affichage en Mairie ;

VU le procès-verbal d'ouverture des offres en date du lundi 30 août 2010 ;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de cette mise en concurrence la proposition présentée par le candidat Parc Départemental du Conseil Général est apparue comme étant la plus intéressante pour la Commune ;

CONSIDÉRANT le montant de la plus-value nécessaire à la mise en œuvre d'une solution technique alternative pour le traitement du carrefour de la rue Paul Bert : béton bitumeux à chaud ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer le marché et toutes les pièces afférentes à la mise en œuvre du programme d'entretien routier cité en objet attribué à l'entreprise suivante pour l'option n° 1 retenue : **Parc Départemental du Conseil Général**
Pour un montant de marché de travaux arrêté à la somme de 52 591,90 € H.T.
Soit 62 899,91 € T.T.C. ;

⑩ Cession gratuite de terrain parcelle ZI n° 197 : frais notariés

Vu la délibération n° 5122 du 06 Mai 2004 autorisant le bornage de la parcelle ZI n°63 afin de céder une partie à la commune pour conserver un trottoir en bordure de la rue Gambetta.

Considérant que le bornage et l'arpentage sont effectués, que la parcelle cédée à la commune est numérotée ZI n° 197, il s'agit désormais de régulariser la cession gratuite par acte notarié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DÉCIDE :

- ⊕ D'accepter la cession à titre gratuit, de la parcelle cadastrée ZI n° 197 d'une contenance de 28 m² appartenant à M. BERTIN Georges, nécessaire à l'emprise du trottoir.
- ⊕ De prendre en charge les frais d'acte notarié relatifs à cette cession.
- ⊕ Donne tous pouvoirs à M. le Maire pour suivre cette affaire, signer l'acte authentique et toutes les pièces s'y rapportant.

⑩ Décision Modificative au B P pour amortissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux transferts de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2010 afin de régulariser les amortissements d'enfouissement de réseaux :

CRÉDIT A RÉDUIRE			CRÉDIT A OUVRIR		
Compte	Nature	Montant des crédits réduits	Compte	Nature	Montant des crédits à ouvrir
61522 CHAP 011	<u>Entretien de Bâtiment</u>	- 5 310 €	6811 CHAP 042	<u>Dotations aux amortissements</u>	+ 5 310 €

⑩ Création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe pour avancement suite concours

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Monsieur Marc DOUÉ, adjoint technique 2^{ème} classe a réussi l'examen professionnel d'adjoint technique 1^{ère} classe.

Suite à son inscription sur la liste d'aptitude à compter du 29 juin 2010, la création d'un poste est nécessaire à son avancement de grade.

En conséquence, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- de CRÉER, à compter du 1^{er} Novembre 2010, un poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe à temps complet qui sera occupé par Monsieur Marc DOUÉ.
- De SUPPRIMER son ancien poste d'adjoint technique 2^{ème} classe

⑩ Modification de régime indemnitaire

Par délibération en date du 13 Novembre 2008, la commune instituait le versement d'une Indemnité d'Administration et de Technicité à l'ensemble du personnel titulaire. Or cette indemnité ne peut plus être versée aux agents de catégorie B atteignant le 6^{ème} échelon (situation de la secrétaire actuelle).

Il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier le régime Indemnitaire en remplaçant le versement de l'I.A.T par le versement de l'I.F.T.S. pour la secrétaire de mairie.

Le montant moyen annuel versé aux agents de la catégorie B est de 857,82 €. Le montant individuel peut au maximum atteindre le coefficient 8 du taux moyen.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité :

- De préciser que l'attribution des indemnités ci-dessus est faite par arrêté individuel dans une fourchette allant de 0 % au coefficient maximum légal, en fonction de la manière de servir,
- De noter que les bénéficiaires sont les agents publics titulaires ou stagiaires à temps complet ou non complet.
- De préciser que pour les temps partiels, le versement est effectué au prorata du temps de travail

④ Avis sur le P.L.U. d'ANGLURE

Par délibération en date du 15 juin 2010, le Conseil Municipal de la commune d'ANGLURE a arrêté le projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme.

Dans le cadre de l'association de la commune de Saint Just-Sauvage à cette procédure de révision en tant que commune limitrophe, notre Conseil Municipal doit émettre un avis sur ce projet.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le dossier comprenant :

- Les pièces écrites
- Les pièces graphiques
- Les pièces annexes

Les différents plans de zonage sont présentés à l'Assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ÉMET un **AVIS FAVORABLE** au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'ANGLURE.

④ Questions diverses

M. AUTRÉAU : informe que l'éclairage public qui fonctionne toute la nuit entraîne une consommation d'environ 166 800 KWh par an ce qui représente une dépense de plus de 11 500 € / an.

Dans le cadre d'une politique visant à économiser l'énergie, des horloges astronomiques vont être installées sur tous les postes gérant l'éclairage public.

Ces horloges vont permettre d'allumer et éteindre l'ensemble de l'éclairage à horaires fixes sur toute la commune. A long terme, si le Conseil Municipal le souhaite, l'éclairage pourra ainsi être coupé pendant une partie de la nuit. Cette technique a permis à la commune de Montmirail de réaliser 25 % d'économie d'énergie.

Concernant l'éclairage des façades de la Mairie et de l'église, M. PLANSON est actuellement en train de réaliser les travaux électriques nécessaires.

Des jeunes de la commune ont rencontré le Maire pour solliciter l'installation d'un skate-park. Un professionnel du secteur est venu sur place au stade pour juger des installations possibles. L'utilisation d'un terrain de tennis est envisagée pour mettre différentes rampes sans avoir besoin de réaliser des travaux de goudronnage. Un devis chiffré est dans l'attente.

M. TONIUTTI : Souhaite participer à l'élaboration du P.L.U. La prochaine réunion de travail de la Commission aura lieu le 24 Septembre.

Demande l'intervention d'un Architecte des Bâtiments de France pour juger des travaux à réaliser sur les murs intérieurs de l'église.

M^{elle} CORDIER : signale que des voitures stationnent à l'entrée des virages de la rue Pierre Brocheton ce qui rend la circulation très dangereuse.

M. HEMBISE : informe que la prochaine réunion de la Commission Animation aura lieu au mois d'Octobre afin de mettre à l'ordre du jour la fête de Sauvage : sa date et son organisation.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 10 H 00.

Vu, le secrétaire de séance
Philippe HEMBISE

Vu, le Maire
James AUTRÉAU.